**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz
**Band:** 65 (1970)
**Heft:** 2-fr

**Vereinsnachrichten:** La Ligue du patrimoine national en 1969

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# *La Ligue du patrimoine national en 1969*

*1. Effectifs*

Les effectifs de notre Ligue ont continué à s'accroître durant l'année écoulée; de 11 698 membres à fin 1968, nous sommes passés à 12 305 à fin 1969. Une fois de plus, notre section tessinoise a été particulièrement active. Avec 263 nouveaux membres, elle a pris place en troisième position après les sections de Berne et Zurich. La section argovienne, avec une progression de 244 nouveaux membres, récolte aussi les fruits d'une intensive campagne de propagande. Ont également progressé les sections de Berne, Glaris, des Grisons, de la Suisse centrale, de St-Gall et Vaud, tandis que les autres sections cantonales stagnaient ou enregistraient de légers reculs.

A fin octobre, sur l'invitation du caissier central W. Braun, les trésoriers des sections ou leurs représentants se sont réunis à Zurich pour une séance essentiellement consacrée à l'intensification du recrutement de nouveaux membres.

*2. Assemblée générale*

L'assemblée des délégués et assemblée générale a eu lieu, avec une importante participation, les 31 mai et 1er juin dans l'accueillant pays zougois. Les délégués ont élu au comité central, pour succéder à *Mme Annemarie Hubacher-Constam,* l'architecte zougoise *Mme Anna Cordes-Meier.* Ont été élus membres d'honneur l'architecte *Max Kopp* (qui a été durant de longues années le conseiller technique très apprécié de la Ligue suisse), *M. Léopold Gautier* (président de la section genevoise de 1956 à 1966 et rédacteur romand de notre revue depuis 1958), et *M. Jürg Scherer* (président de la section de Suisse centrale de 1957 à 1968).

Par une décision solidement fondée, les délégués se sont élevés contre le projet « Schiller », menace de lotissement inconsidéré à l'Urmiberg près Brunnen, région qui figure à l'inventaire des sites naturels d'importance nationale à protéger. Le vice-président de la commission fédérale pour la protection des monuments historiques et conservateur cantonal des monuments du canton de Bâle, l'architecte Fritz Lauber, exposa en une remarquable conférence les problèmes de la protection des centres historiques urbains.

Redisons ici à nos amis zougois un chaleureux merci pour la remarquable organisation de ces journées, qui nous ont offert d'intéressants aperçus des paysages et des monuments historiques de leur canton.

*3. Comité central*

Outre l'élection de Mme Cordes, d'autres changements ont affecté la composition du comité central: au « Heimatschutz » bâlois, M. H.-R. Hockenjos s'est retiré après six ans d'activité. Son successeur est l'architecte R.-E. Wirz, de Bâle. — Depuis sa fondation en 1960, le révérend curé P. Arnold, de Mörel, historien local bien connu en Haut-Valais, avait présidé aux destinées de la jeune section haut-valaisanne. Dans le courant de l'année 1969, il a passé la présidence à M. Alphonse Pfammatter, de Rarogne. Nous les remercions les uns et les autres de leur activité dans leur petite patrie, en particulier les ex-présidents pour tout ce qu'il ont fait, et souhaitons à leurs successeurs joie, continuité et succès dans leur nouvelle tâche.

Le comité central a tenu deux séances d'une journée et deux séances d'une demi-journée. A l'égard des autorités et du public, il a pris position sur les questions actuelles et importantes de la protection du patrimoine, et sur les problèmes ayant une importance de principe (recours dans le cas de la voie de contournement de Celerina, concessions pour de nouvelles places d'aviation en montagne, protection du paysage des lacs de Haute-Engadine, projet de lotissement Righi-Scheidegg, inventaire des sites urbains et villageois d'importance nationale à protéger, ligne à haute tension de Heitersberg, défense du Vieux-Carouge, nouvelle station de sport et de vacances de Hoch-Ybrig, conservation des centres historiques urbains en tant que quartiers d'habitation, etc.). Il a défini les lignes générales de l'activité du secrétariat. Il est aussi l'organe qui décide de l'octroi des subsides de la Ligue suisse pour certaines restaurations et pour d'autres tâches pratiques de protection du patrimoine. Les demandes de subsides sont chaque fois examinées par le secrétariat général, puis transmises par écrit au comité central, et complétées aux séances par la présentation de diapositives.

*4. Secrétariat général*

Au secrétariat, qui est le centre nerveux de l'activité de la Ligue sur le plan suisse, d'importants changements de personnes se sont aussi produits. La reprise de la direction du « Heimatwerk » par le secrétaire général impliquait la nécessité d'organiser le secrétariat de telle façon que son titulaire pût être peu à peu déchargé en vue de son départ définitif, à fin mai 1970.

En 1966, nous avons trouvé en M. *Ambros Eberle* un collaborateur capable, qui commença par diriger la vente de l'Ecu d'or, mais s'initia aussi très rapidement à l'activité générale de la Ligue. Depuis le 1er juillet 1969, il a à ses côtés M. *Ferdinand Notter,* qui, venu du journalisme, remplit en premier lieu des tâches de publiciste. Par bonheur, ces deux jeunes collaborateurs ont pu compter sur les précieux services de notre collaboratrice Mlle *Rosa Grimm.* Mlle *Tilly Kündig* a aussi apporté son concours à la vente de l'Ecu d'or.

Après la retraite de M. *Willy Zeller,* qui était resté un collaborateur externe dans le secteur de la presse, la réunion au secrétariat général de toutes les activités importantes de notre Ligue suisse, y compris le travail de propagande, s'imposait comme étant la meilleure solution. Notre secrétariat remplira d'autant mieux son importante tâche d'information qu'il sera en contact plus étroit avec les présidents de sections et leurs hommes de confiance dans tout le pays.

Comme nous avons exposé en détail dans le rapport 1968 la variété et la multiplicité des tâches du secrétariat, qu'il nous soit permis pour cette fois de nous borner à cette constatation d'ordre général que l'accomplissement de toutes les grandes et petites tâches a requis l'engagement total de notre petite communauté de travail; aussi le rapporteur éprouve-t-il le besoin de dire publiquement à ses collaborateurs toute sa gratitude pour les services rendus. Mais il éprouve aussi une vive reconnaissance pour l'infatigable activité du président central, qui est toujours à nos côtés pour résoudre des questions difficiles, et dont le sens juridique et la plume alerte nous valent d'importantes prestations. Il ne voudrait pas oublier non plus de signaler l'importante et indispensable collaboration des présidents cantonaux, sans qui le travail de la Ligue « sur le terrain » ne serait pas concevable.

*5. Revue « Heimatschutz »*

La revue excellement dirigée par M. *Eric Schwabe* a paru comme d'habitude quatre fois. La rédaction française est assumée par M. *Léopold Gautier*, secondé par M. *Claude Bodinier*. Notre fidèle collaborateur *Karl Mannhart* a la responsabilité de la disposition graphique.

Notre revue est le plus important organe de diffusion des idées de notre Ligue; elle exerce son influence bien au-delà du cercle de nos membres, car à chaque publication un certain nombre d'exemplaires sont répandus dans divers milieux, selon les problèmes traités et les domaines touchés.

La présentation coutumière de nos fascicules a subi un changement du fait de l'insertion d'annonces dans les pages de couverture. Que cette innovation fût compatible avec l'aspect de notre revue, on en peut douter. Mais le fait qu'aucune protestation ne nous soit parvenue de la part de nos membres ou d'autres lecteurs prouve que l'on a compris que nous nous efforcions, en introduisant de la publicité, d'obtenir une sérieuse diminution des dépenses inhérentes à la publication de la revue.

Le premier fascicule de l'année était consacré à la mémoire de notre inoubliable secrétaire général et rédacteur de la revue, Ernest Laur, Dr h. c. Le fascicule de juin nous apportait les souvenirs de notre conseiller technique démissionnaire, l'architecte Max Kopp, sur son quart de siècle d'activité. Son successeur, l'architecte Robert Steiner, de Winterthour, s'est présenté à nos lecteurs par une étude sur l'histoire moderne de l'architecture d'intérieur en Suisse. – Le troisième fascicule était consacré au thème de l'Ecu d'or, le magnifique couvent de St-Jean à Müstair, monument historique d'importance européenne.

Un aperçu des exemplaires efforts du canton de Genève pour la réalisation d'un programme complet de protection et de restauration des monuments et lieux historiques, dans l'ensemble de son territoire, terminait la série.

Dans l'édition allemande, la Ligue des dialectes alémaniques a disposé chaque fois de deux pages. Sur le plan de la défense du patrimoine linguistique, ces pages servent à traiter les problèmes du dialecte et à soutenir sa littérature.

*6. Bureaux techniques*

Par décision du comité central, l'équipe de nos conseillers techniques (M. von der Mühll pour la Suisse romande et M. Robert Steiner pour la Suisse alémanique) a été élargie par l'entrée en fonction des architectes Cino Chiesa, de Lugano-Cassarate, et Louis Flotron, de Vico-Morcote (en tant que suppléant du premier), qui s'occupent de la Suisse italienne. Le comité central a voté le crédit nécessaire.

Les rapports détaillés de nos conseillers techniques témoignent une fois de plus de la diversité des tâches à résoudre. Alors que quelques sections cantonales disposent de leur propre bureau technique, fort bien organisé (la section bernoise, avec ses douze architectes-conseils, est à cet égard un modèle!), d'autres associations cantonales recourent aux services de nos bureaux centraux. A côté de nos conseillers techniques permanents, qui en tant qu'architectes privés gardent un vivant contact avec les problèmes de la création architecturale moderne et n'exercent leurs fonctions de conseillers techniques qu'à titre accessoire, nous recourons de cas en cas aux services d'un groupe indépendant de spécialistes. C'est ainsi, par exemple, qu'un groupe d'experts conseille le secrétaire général dans ses pourparlers avec la S.A. Hoch-Ybrig au sujet des constructions projetées.

*7. Vente de l'Ecu d'or*

La vente de l'Ecu d'or 1969 a enregistré un nouveau record. Le produit brut a été de 956 605 fr. (1968: 943 786 fr.), et le produit net de 564 823 fr. 80 (1968: 546 584 fr. 45). Ce résultat est à la fois étonnant et réjouissant. Année après année, nous croyons avoir atteint un résultat qui ne pourra plus être dépassé, et chaque fois nos prudents pronostics sont déjoués. La récolte, d'ailleurs, ne se fait pas toute seule! Il faut toujours un effort considérable du chef de la vente, Ambros Eberle, de ses plus de 3000 collaborateurs dans les districts et communes, et des quelque 30 000 jeunes vendeurs, pour assurer le succès; et la vente doit s'accompagner régulièrement d'une très vaste campagne, qui consiste moins en une propagande de vente qu'en une information générale du public sur l'œuvre des Ligues du patrimoine et de la nature dans l'intérêt général.

Notre nouveau collaborateur et publiciste au secrétariat général, F. Notter, soutenu par notre ex-chef de service de presse W. Zeller et assuré de la fidèle collaboration de MM. Claude Bodinier et Camillo Valsangiacomo pour la Suisse romande et le Tessin, a brillamment passé son premier « examen de conduite ».

Le produit net de l'Ecu d'or a été réparti comme suit:

| | Fr. |
|---|---|
| Versement à la fondation « Pro Kloster St. Johann in Müstair » pour la restauration des bâtiments du couvent | 100 000.— |
| Pour les tâches communes des deux Ligues | 39 823.80 |
| Part de la Ligue du patrimoine national | 207 500.— |
| Part de la Ligue suisse pour la protection de la nature | 207 500.— |
| Fédération nationale des costumes suisses | 10 000.— |
| | 564 823.80 |

En 1969, le Don suisse de la Fête nationale a fait le premier pas en portant de 1 à 2 fr. le prix de l'insigne du 1er Août; la commission de l'Ecu d'or et les présidents de la Ligue du patrimoine et de la Ligue pour la protection de la nature ont décidé de faire vendre 2 fr. les écus d'or 1970. Ils comptent sur la compréhension de tous leurs collaborateurs et du public suisse, car le motif en est clair. Ce ne sont pas seulement les frais de fabrication et de vente des écus de chocolat qui nous font sentir un constant renchérissement; plus déterminante encore est l'utilisation du produit de la vente: pensons simplement aux frais toujours accrus des restaurations de monuments, ou à l'extension des prix des terrains lorsqu'il s'agit de créer, dans l'intérêt de la communauté, des réserves naturelles et des zones mises à l'abri du lotissement!

Le 25e Ecu d'or sera donc, en l'an 1970, une pierre de touche. Puisse l'Ecu d'or de ce quart de siècle, qui, pour l'année européenne de la nature, sera placé sous le signe de la protection de la nature à l'embouchure lémanique du Rhône, trouver dans tout le pays un accueil plus favorable que jamais.

*8. Don de l'économie*

Un grand succès est en vue en ce qui concerne la collecte commencée à la fin de l'automne dans les milieux économiques, au bénéfice de la restauration du couvent de St-Jean à Müstair. Au moment où nous rédigeons le présent rapport, elle n'est pas encore terminée. Il a été donné à notre secrétariat général, et à la fondation créée tout spécialement pour cette restauration, de susciter chez de nombreuses et importantes personnalités de l'économie suisse aide et in-

térêt pour cette grande entreprise nationale de protection des monuments. Les dons parvenus jusqu'à présent s'élèvent au total à 276 880 fr. 55, ce qui laisse prévoir un résultat qui dépassera ceux des huit collectes organisées jusqu'à présent. L'ampleur de cette œuvre de restauration, et la faiblesse des moyens financiers de la communauté responsable du couvent, justifient l'effort solidaire de toutes les forces saines de notre pays. Au nom de la fondation, mais aussi des autorités fédérales et cantonales de protection des monuments historiques, qui apporteront de leur côté une importante contribution officielle, nous redisons ici à tous les donateurs un chaleureux merci.

*9. Inventaires*

L'inventaire des sites et monuments naturels d'importance nationale à protéger, dressé par la Ligue pour la protection de la nature, la Ligue du patrimoine et le Club alpin suisse, attend toujours la sanction officielle du Conseil fédéral. A notre connaissance, la procédure de consultation auprès des gouvernements cantonaux n'a suscité qu'un petit nombre d'oppositions relatives à quelques objets, ou de propositions de compléments, de sorte que nous pouvons exprimer l'espoir qu'en 1970 la reconnaissance au moins partielle de l'inventaire sera prononcée par la Confédération. Une telle décision serait, pour le moins, une importante contribution suisse à l'année européenne de la nature!

L'inventaire des sites urbains et villageois d'importance nationale à protéger nous vaut aussi quelques soucis. Là d'ailleurs, nous ne pouvons pas rendre les autorités responsables du retard; c'est le moulin du « Heimatschutz » lui-même qui tourne au ralenti! C'est qu'il s'agit d'une tâche très difficile et complexe. Et pourtant le temps presse, car il suffit d'ouvrir les yeux pour s'apercevoir avec effroi que nos villes, petites villes et villages, même les plus beaux et les plus précieux du point de vue de l'histoire de l'art, sont menacés par des dangers qui ne cessent de croître. M. H.-P. Rebsamen a été chargé de dresser un inventaire, sur la base des travaux de la commission préparatoire; ainsi espérons-nous accélérer le travail et pouvoir le mener à bonne fin d'ici deux ou trois ans.

Les travaux du troisième inventaire, celui des monuments préhistoriques et archéologiques et des lieux historiques d'importance nationale, ont été poursuivis durant l'année sous la présidence de M. J. Speck; la commission a tenu deux séances plénières, avec visites « sur le terrain » et rapports spéciaux de certains membres.

*10. Comptes*

Reportons-nous aux comptes annuels détaillés qui, sur demande, seront envoyés aux membres de la ligue par le secrétariat général.

Les recettes se sont élevées à 447 985 fr. 35, les dépenses à 512 352 fr. 45. Vu l'excédent de dépenses de 64 367 fr. 40, la fortune s'est trouvée réduite de 203 834 fr. 83 à 139 467 fr. 73. Que la Ligue du patrimoine perde de sa substance financière est tout à fait significatif, car les autorités (subvention fédérale), le public (Ecu d'or), nos membres et donateurs fournissent leurs contributions pour que nous les utilisions dans l'intérêt d'un travail concret de protection du patrimoine, au sens de nos statuts.

Les dépenses générales de protection du patrimoine se sont élevées à 409 939 fr. 90. Les frais d'administration totalisent 102 412 fr. 55. Le compte spécial de l'Ecu d'or présente un solde actif de 11 244 fr. 20 (1968: 24 852 fr. 40). Ont été subventionnées les restaurations suivantes:

Oratoire S. Silvestro à Fescoggia TI, église Madonna della Neve à Rasa TI, dégagement du clocher roman de Pazzalino TI, ancien bâtiment du Tribunal à Grüningen ZH, maison Zwyssig à Bauen UR, nouvelles toitures de bardeaux pour les maisons du hameau d'Imfeld, dans la vallée de Binn VS, consolidation des ruines du château « Says » à Schlans GR, orgue de l'église protestante d'Ardez GR, fresques de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine à Dusch GR, ruine féodale de Schenkenberg AG, façade de la maison portant le No 11 du Court-Chemin à Fribourg, maison Souvarof à Elm GL, maison Schönenberger à Mitlödi GL., déplacement de la maison « Zum Trauben » à Hauptwil TG, collégiale de Saint-Ursanne BE (5e et 6e étapes), grenier à Eppenwil LU, maison communale « Wölfen » à Luthern LU, maison seigneuriale « Grundacher » à Sarnen OW.

D'autre part, un soutien financier a été promis pour la sauvegarde d'une zone interdite à la construction aux abords de Gruyères. D'autres subsides ont été consacrés aux tâches de planification et d'expertise technique, ainsi qu'à l'entreprise de protection des sites villageois; d'autres encore au soutien d'associations à buts analogues (Ligue des dialectes alémaniques, Conseil des patoisants romands, Association pour la protection des rives du lac de Zurich), et des publications de notre section tessinoise.

Outre les intérêts annuels de la fondation Kiefer-Hablitzel, se montant à 20 000 francs, nous avons reçu des dons de plusieurs amis de notre Ligue, totalisant 5665 francs. Un legs important est encore en suspens. A tous nos donateurs, nous exprimons ici encore nos vifs remerciements.

De la Confédération, nous avons reçu cette fois encore une subvention de 100 000 francs, aide substantielle pour l'activité que nous déployons dans l'intérêt de la communauté. Le bon exemple de la Confédération devrait être suivi dans les cantons, par des subsides de l'Etat à nos sections. C'est d'ailleurs déjà le cas dans plusieurs d'entre eux, et cela dans une mesure réjouissante.

*11. Europa Nostra*

La ligue européenne du patrimoine, *Europa Nostra*, a exercé en 1969 une activité sans cesse croissante. Elle s'est donnée à l'assemblée générale d'Amsterdam un nouveau président, en la personne du député anglais bien connu *Duncan Sandys*, et a pu s'assurer la collaboration de l'ancien diplomate anglais Sir *Ashley Clarke*, en tant que secrétaire général. A Amsterdam également, le secrétaire général de la Ligue suisse a été appelé à siéger au bureau de la Ligue européenne.

Au centre des débats d'Amsterdam fut une discussion sur les problèmes de la protection des sites urbains et villageois et de la renaissance de leurs quartiers historiques; elle a trouvé sa conclusion dans trois résolutions adressées au Conseil de l'Europe. Sur l'invitation du gouvernement belge, une conférence ministérielle a eu lieu en novembre à Bruxelles sous les auspices du Conseil de l'Europe; elle s'est occupée de la protection des monuments historiques et des sites urbains et villageois, au sens le plus large. Avec la collaboration de la plupart de ses organismes membres, notamment la Ligue suisse du patrimoine (soutenue par la Confédération et le Canton de Zurich), Europa Nostra avait réuni pour cette conférence une importante documentation photographique; cette exposition fut, après la conférence, présentée au public et eut beaucoup d'écho. En janvier 1970, elle a également été présentée à Strasbourg pendant la session du Conseil de l'Europe.

Une partie de ce matériel photographique doit maintenant constituer la base d'une exposition itinérante et permanente, gérée par Europa Nostra et qui est à la disposition, sur demande, de chacune de ses associations membres.

Des études comparatives des bases juridiques de la protection du patrimoine et des monuments dans les pays européens ont été entreprises. Elles seront poursuivies par les organes du Conseil de l'Europe. Une enquête sur les prescriptions en vigueur dans les divers pays concernant le trafic lourd routier rendra de précieux services à nos amis anglais lors de la revision de la législation britannique.

Le secrétaire général d'Europa Nostra, ainsi que le soussigné, ont pris part en octobre à Gênes à une conférence sur la protection de la presqu'île de Portofino. Leur contribution aux débats a été pour les organisateurs un important soutien dans leur lutte pour la préservation de ce site riverain, unique par ses beautés naturelles et ses monuments historiques.

*12. Activité de la Ligue du patrimoine national*

De la masse des tâches et des soucis que le président, le secrétariat général, les conseillers techniques et le comité central doivent assumer dans l'intervalle souvent trop bref d'une année, tirons quelques cas particulièrement intéressants.

*a) Route de contournement de Celerina*

En date du 19 novembre, le Conseil fédéral a admis le recours de l'Association pour le plan d'aménagement national, de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de la Ligue du patrimoine national contre le subventionnement par la Confédération de la variante cantonale. Ainsi n'a pas seulement été tranchée une affaire controversée (et malheureusement assaisonnée de certaines circonstances assez désagréables), dans le sens souhaité par les recourants et par la commune intéressée, mais prise aussi une décision de principe importante pour la future application, sur le plan fédéral, de la législation sur la protection des sites. Il nous paraît essentiel aussi, vu les autres recours actuellement pendants, que les pourparlers aient été menés en général *sine ira et studio*, et qu'après une telle décision « vainqueurs » et « vaincus » se retrouvent en vue d'une loyale collaboration.

*b) Lotissement « Schiller » à l'Urmiberg près Brunnen*

Dans le rapport concernant l'année 1968, nous avons exposé les détails de ce combat, où les Ligues du patrimoine et de la nature ont pris position contre un lotissement désordonné et architecturalement mal conçu, dans une région retenue à l'inventaire des sites d'importance nationale à protéger. Le cas est d'autant plus déplorable que nous ne nous élevions pas contre un lotissement en soi, mais demandions seulement que fût pris en considération, dans la mesure appropriée, un site exigeant des ménagements particuliers.

Après que, le 18 juin, plus de 3000 m² de forêt protégée eurent été soudain défrichés, nous adressâmes des recours de droit public et de droit administratif au Tribunal fédéral, ainsi qu'un recours au Conseil fédéral contre l'autorisation de défrichement. Tandis que le Tribunal fédéral a respectivement refusé d'entrer en matière et rejeté le recours, la procédure engagée auprès du Conseil fédéral est encore en suspens. Une visite des lieux a été faite entretemps avec le conseiller fédéral von Moos.

*c) Lotissement Righi-Scheidegg*

Au contraire de ce qui s'est passé dans le cas « Schiller », où l'incompréhension totale du maître de l'ouvrage excluait toute amélioration du projet par une active collaboration du « Heimatschutz », dans le cas de Righi-Scheidegg des discussions d'ailleurs très serrées entre les maîtres de l'ouvrage, l'Association pour le plan d'aménagement national, la Ligue du patrimoine national, l'Etat et les organes fédéraux (services des forêts et de la protection des sites) ont abouti à des solutions qui représentent une synthèse acceptable des exigences de la protection des sites et des intérêts des constructeurs.

*d) Ligne à haute tension Niederwil-Spreitenbach (Heitersberg) AG*

Une très vive controverse entre les partisans d'une atteinte de la technique dans un site magnifique et digne de protection, et les milieux de la protection de la nature et du patrimoine, a surgi au sujet d'une ligne électrique de 220 kV dans la région vallée de la Reuss–Heitersberg. Avec une véhémence et une unanimité rare, les communes intéressées, soutenues par la fondation pour la vallée de la Reuss et les associations cantonales et suisses de protection des sites, se sont élevées contre la construction de cette ligne électrique. Contre le droit d'expropriation accordé à l'entreprise en cause, des recours ont surgi de droite et de gauche, et pour finir un très vif débat a eu lieu au Grand Conseil argovien. Au cours de leurs pourparlers, les recourants se sont mis d'accord pour exiger que la ligne soit enterrée. Le Conseil fédéral aura à prendre une décision qui n'est pas simple. Alors que le peuple argovien, en acceptant la loi sur la protection de la vallée de la Reuss, et auparavant déjà la loi sur la protection de ses rives, s'est prononcé en faveur d'une vaste entreprise de protection de la nature et du paysage dans cette région, il serait vraiment difficile à comprendre que pour la région d'aval, la technique et la protection des sites n'arrivent pas à s'entendre, même si les conséquences doivent en être coûteuses.

*e) Liaison ferroviaire Olten–Rothrist sur la rive gauche de l'Aar*

Malgré le principe qui veut que le droit de recours inscrit dans la loi sur la protection des sites au bénéfice des grandes associations ne soit utilisé qu'avec la plus grande retenue, la Ligue du patrimoine national et la Ligue pour la protection de la nature se sont vues obligées de recourir auprès du Conseil fédéral contre une décision du Département fédéral des transports et de l'énergie relative à une liaison ferroviaire directe entre Olten et Rothrist. Car trop grave est la menace que fait peser sur le site d'Aarburg, vu de l'ouest, le pont projeté, qui doit traverser la rivière en biais, juste en amont de la jolie petite cité. Dans notre recours, en accord avec la Ville d'Olten et le Canton de Soleure, nous avons demandé que les C.F.F. étudient un projet équivalent pour la rive droite de l'Aar. Une telle variante peut seule permettre de peser équitablement les avantages et les inconvénients des deux solutions. A titre éventuel, nous avons fait l'importante proposition de situer le pont plus en amont, jusqu'à la région de l'embouchure de la Wigger, avec une liaison par tunnel souterrain. Cette solution serait infiniment moins dommageable pour le tableau qu'offre la petite ville dominant les flots tumultueux de la rivière; et l'esthétique l'emporte largement sur l'inconvénient du surplus de dépense qu'impliquerait la construction d'un tunnel.

*f) Défrichement dans la forêt de Thyon*

Vers la fin de l'année, articles et photos de presse, accompagnés de vives polémiques dans la plupart des grands journaux du pays, ont alerté le public au sujet de l'incompréhensible défrichement de la forêt de Thyon, au-dessus de Sion, en vue de l'aménagement d'une nouvelle piste de ski. De leur côté, et sans se mêler au débat, la Ligue pour la protection de la nature et la Ligue du patrimoine national ont formé un recours au Tribunal fédéral contre l'autorisation de défrichement accordée, selon elles en contradiction avec la loi sur la police des forêts, l'ordonnance d'application et la loi sur la protection de la nature et du paysage, par le Département fédéral de l'intérieur. La controverse juridique est actuellement en instance auprès de notre plus haute autorité judiciaire. Conformément à la déclaration formulée dans notre recours, selon laquelle nous entendions nous abstenir de toute polémique publique en cours de procédure, nous renonçons aussi dans ce rapport – bien que cela ne soit pas d'un cœur léger – à de plus amples considérations.

*g) Protection du paysage engadinois*

Le souci de la protection du paysage unique des lacs de la Haute-Engadine apparaît depuis des années dans notre chronique, tel un inquiétant drapeau rouge. Les choses sont toujours en suspens. D'une part, la pression des spéculateurs et des amateurs d'avantages matériels immédiats se fait de plus en plus forte; d'autre part, on voit progresser l'idée que – à plus longue échéance – les intérêts touristiques bien compris des villages de la Haute-Engadine commandent de prendre en particulière considération le charme d'un paysage unique, et que des atteintes non indispensables ne doivent être admises qu'avec beaucoup de circonspection. On peut ainsi espérer que la revision du règlement de zonage de la commune de Sils, pour laquelle les Ligues du patrimoine et de la nature, le Plan d'aménagement national et les associations de tourisme ont été consultés, sera menée à bonne fin.

Au demeurant, que des particuliers et des propriétaires directement concernés contribuent, en laissant à l'arrière-plan leurs intérêts propres, à la préservation de ce paysage, nous remplit d'une vive satisfaction. C'est ainsi qu'un habitant de Silvaplana a offert spontanément au « Heimatschutz » de soumettre à une servitude de non-bâtir des terrains d'une grande étendue situés dans les zones menacées par la spéculation; et il existe un espoir justifié que ce louable exemple fasse école.

*h) Menace pour les rives du lac des Quatre-Cantons entre le rocher de Schiller et le Grutli*

Grâce à une rapide intervention de la section pour la protection des sites de l'Inspection fédérale des forêts et du Département de l'intérieur, la menace d'un lotissement des coteaux au-dessous de Seelisberg a pu être écartée. Sur la base des articles 15 et 16 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, la Confédération a fait l'acquisition des parcelles voisines du Grutli. Des pourparlers sont encore en cours, dans le dessein d'assurer la conservation la plus intégrale possible des prairies adjacentes au-dessus du rocher de Schiller. La Ligue du patrimoine national, qui a agi dans le cas particulier avec la commission du Grutli, l'Association pour le plan d'aménagement national, l'Etat d'Uri et les organes de protection des sites de la Suisse centrale, remercie le chef du Département de l'intérieur et président de la Confédération, M. H.-P. Tschudi, d'avoir prévu le danger à temps et d'être intervenu avec fermeté.

*i) Nouvelle station de sport et de vacances de Hoch-Ybrig SZ*

Après mûre réflexion, les Ligues du patrimoine et de la nature ont décidé de collaborer, à titre consultatif, à la réalisation d'une nouvelle station de sport et de vacances au flanc nord de la chaîne du Drusberg, dans le canton de Schwytz. Beaucoup d'amis d'une nature alpestre inviolée prendront connaissance de cette décision avec une surprise attristée. Aussi une explication a-t-elle sa place ici.

Partout, dans les Alpes et les Préalpes, de puissantes forces poussent à la création et au raccordement de nouvelles régions touristiques. La situation économique difficile des paysans montagnards et la recherche croissante de résidences secondaires, surtout de la part des citadins, ont suscité – en maint endroit avec le concours des spéculateurs – une expansion de la construction fâcheusement incontrôlée, qui préoccupe vivement les protecteurs des sites.

Dans le cas de Hoch-Ybrig, les conditions nous paraissent favorables à la création d'une station inscrite dans un plan d'ensemble. Les terrains sont la propriété d'une corporation puissante et indépendante (Oberallmeind), et les maîtres de l'ouvrage (l'Etat de Schwytz, la Ville de Zurich et une importante entreprise économique) offrent, du point de vue personnel et financier, la garantie que le projet d'ensemble sera réalisé tel que ses promoteurs l'ont conçu. Les deux Ligues ont lié leur approbation du projet à la condition d'être consultées en permanence, à chaque étape de l'exécution. Une « commission verte », qui comprend surtout des personnalités du secteur forestier, est l'organisme-conseil pour les questions de protection de la nature et du paysage. Pour les questions d'architecture, des membres de la commission technique du « Heimatschutz » ont été appelés à collaborer. A l'intention du gouvernement schwytzois, nous avons formulé l'exigence que le projet Hoch-Ybrig soit l'occasion d'un plan d'ensemble intéressant toute la région montagneuse du canton, afin qu'à côté des lieux réservés au tourisme, les territoires adjacents soient voués à la véritable détente, à la protection de la nature et du paysage.

*Albert Wettstein*